

**RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 9 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le trois janvier, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRÉSENTS : Président : Michaël KRAEMER

Administrateurs : Véronique RIONDET – Maurice ACHARD-PICARD – Guy CHARRON –  
Caroline DELAVENNE – Sophie VALLA – Marcelle DUPONT – Josette FICHEUX –  
François NOUGIER – Philippe BALLETT – Danièle VIGLIANI – Catherine GIRAUD-  
REPELLIN – Gérard MOULIN.

POUVOIRS : Jean-Pierre MOULIN-FRIER à Maurice ACHARD-PICARD.

ABSENTS : Jean-Pierre MOULIN-FRIER – Estelle MAYET.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe BALLETT.

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Demandes de subventions pour les événements 2020,
- 2) Questions diverses.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :  
- Frais de déplacements

Le Conseil d'Administration adopte ces modifications.

## RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 01-2020 **OBJET :** **DEMANDES DE SUBVENTION  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS  
FESTIVAL LES THEATRALES DU VERCORS**

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe au sein du Cairn une programmation culturelle régulière, s'appuyant sur différents genres artistiques et valorisant notamment les compagnies issues du territoire de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe également des événements phares, rayonnant sur un large territoire.

Depuis 2016, le festival des Théâtrales du Vercors a vu le jour et nécessite aujourd'hui d'être soutenu pour pouvoir poursuivre son développement et son implantation sur le territoire. Son rayonnement permet de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Massif du Vercors, au titre des événements et manifestations.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- Approuve la sollicitation d'une aide financière auprès de la Communauté de Communes du Massif du Vercors pour l'édition 2020,
- Autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention et toute autre pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 02-2020 **OBJET :** **DEMANDES DE SUBVENTION  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS  
FESTIVAL JEUNES BOBINES**

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe au sein du Cairn une programmation culturelle régulière, s'appuyant sur différents genres artistiques et valorisant notamment les compagnies issues du territoire de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe également des événements phares, rayonnant sur un large territoire.

Depuis plus de trente ans, le festival Jeunes Bobines participe à l'animation du territoire, en développant une programmation cinématographique de qualité et de nombreuses animations permettant de toucher un large public. Pour conserver son envergure, le festival nécessite aujourd'hui d'être soutenu pour poursuivre son développement et son implantation sur le territoire. Son rayonnement permet de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Massif du Vercors, au titre des événements et manifestations.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- Approuve la sollicitation d'une aide financière auprès de la Communauté de Communes du Massif du Vercors pour l'édition 2020,
- Autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention et toute autre pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES :

*Caroline Delavenne souligne la qualité de l'édition 2019 du festival Jeunes Bobines et félicite les équipes pour le travail effectué. Michaël Kraemer précise qu'une réunion de bilan avec les différents partenaires est prévue à la fin du mois et que le bilan sera ensuite présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.*

*François Nougier demande que soit examinée la question de l'utilisation du Cairn dans le cadre de la campagne pour les élections municipales.*

*Michaël Kraemer, Président, rappelle le cadre légal :*

- l'article L21-44-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que pendant la période électorale, la mairie peut mettre à disposition des locaux communaux,
- la jurisprudence a établi que la gratuité des salles municipales est possible, mais à condition de respecter le principe d'égalité entre tous les candidats, mais cela ne peut s'appliquer que sur les salles communales qui sont gérées directement par la mairie,

## RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

- les conventions liant la RPCCS et la commune prévoient que la commune délègue à la RPCCS, en tant que personne morale, la gestion du centre culturel et sportif pour exécuter des missions de service public définies dans ses statuts,

- le maire et le conseil municipal ne peuvent donc intervenir pour mettre à disposition des salles dans le Cairn, cela relève de la compétence du Conseil d'Administration,

- le Conseil d'Administration de la RPCCS a défini que le principe d'utilisation du Cairn est la location et a prévu par délibération les exceptions possibles, parmi lesquelles ne figurent pas les réunions politiques,

- la RPCCS étant une personne morale, l'article L52-8 du code électoral prévoit qu'en période électorale (à partir du 1<sup>er</sup> septembre), il n'est pas possible de modifier les conditions habituelles au profit des candidats d'une campagne électorale.

Compte-tenu de ce cadre réglementaire le Cairn peut être utilisé pour la campagne électorale, mais uniquement dans le cadre de locations, selon les tarifs fixés par délibération.

François Nougier précise qu'il n'y avait aucune velléité de mise à disposition gratuite dans cette demande.

Caroline Delavenne indique que l'utilisation du Cairn pour des réunions politiques dans le cadre de la campagne municipale ne lui paraît pas opportune, compte-tenu de sa destination culturelle et de la mobilisation que cela représente pour l'équipe technique. François Nougier explique que la mobilisation de l'équipe technique est compensée par le principe de la location, qui prévoit dans ses tarifs une rétribution du temps de travail mobilisé.

Sohie Valla exprime le fait que suffisamment de salles sont disponibles sur la commune, comme la salle des fêtes qu'il faut faire revivre et que le Cairn doit rester centré sur son positionnement culturel.

François Nougier souligne qu'il y a déjà eu au Cairn des réunions qui étaient à caractère politique.

Caroline Delavenne insiste sur le fait qu'il faut être prudent avant d'ouvrir le Cairn à des actions relevant de la propagande électorale et de risquer d'ouvrir une boîte de Pandore.

Josette Ficheux précise que le Cairn a également accueilli certains événements qui n'étaient pas culturels, c'est un lieu utilisés dans diverses occasions, c'est un bel équipement pour recevoir les lantiers. La demande concerne essentiellement les élections municipales, qui concernent directement les lantiers.

Michaël Kraemer rappelle le caractère payant des locations.

Josette Ficheux précise qu'elle ne souhaitant pas remettre en cause l'utilisation payante, mais discuter autour de l'utilisation ou non du Cairn pour les réunions de la campagne municipale. Le Cairn n'est pas réservé à des manifestations culturelles, que le Conseil d'Administration doit se positionner sur les différentes utilisations du Cairn et que les élections municipales sont une occasion qui concerne la vie de la commune et de la vie des lantiers.

Michaël Kraemer indique qu'il ne souhaite pas prendre au débat, compte-tenu de son statut de candidat aux élections municipales.

Josette Ficheux souligne qu'à ce jour, à l'exception de Michaël Kraemer et François Nougier, aucun autre élu n'a précisé s'il serait candidats lors des élections municipales et qu'on ne connaît rien à la future composition des listes.

Guy Charron indique qu'il n'est pas très favorable à une utilisation du Cairn pour des réunions politiques et que la commune dispose de suffisamment de salles pour se réunir dans le cadre des élections.

Sophie Valla souligne que le Cairn est effectivement un bâtiment de qualité mais elle exprime sa peur que les deux autres salles soient délaissées si plus aucun événement ne s'y déroulent, d'autant plus que la salle de fêtes n'a pas de problème de stationnement. Il s'agit là d'un avis personnel.

Caroline Delavenne demande l'avis aux autres élus présents.

Véronique Riondet confirme que le Cairn doit selon elle rester un équipement à vocation culturelle et rester indépendant de la campagne électorale, surtout compte-tenu du fait que d'autres lieux permettent de se réunir.

Danièle Vigliani indique qu'elle partage la position de Véronique Riondet.

Gérard Moulin demande le nombre réunions concernées.

François Nougier précise que cela concerne deux réunions.

Gérard Moulin indique que cela peut être compliqué par rapport aux disponibilités de la salle.

Josette Ficheux indique que le programme du Cairn a été vérifié.

François Nougier souligne que la question de la faisabilité technique n'est pas le débat, que cela sera vérifié avec l'équipe technique, mais que le débat concerne l'utilisation ou non du Cairn dans le cadre de la campagne municipale.

Véronique Riondet exprime l'idée que le Cairn peut rester en dehors de la campagne.

Danièle Vigliani indique que pour elle le lieu ne s'y prête pas.

Josette Ficheux indique que pour elle c'est une salle pour les lantiers.

Sophie Valla souligne que c'est aussi le cas des autres salles municipales.

Caroline Devalenne souligne que les lantiers en profite déjà largement, qu'ils n'en sont pas exclus.

Josette Ficheux exprime que pour un événement comme les élections municipales les lantiers méritent qu'on les invite dans cette salle, où les réunions se passeraient dans de très bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas des autres salles.

## RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

*Maurice Achard-Picard demande en quoi les conditions sont moins bonnes dans les autres salles.*

*Josette Ficheux répond que la salle des fêtes lorsqu'elle est remplie ne permet pas une bonne visibilité et que les conditions de lumière et de son sont limitées.*

*Caroline Delavenne demande si ce débat doit être soumis au vote.*

*Monsieur le Président indique que les points abordés en questions diverses ne sont pas soumises au vote.*

*Marcelle Dupont indique qu'elle n'imagine pas une réunion politique dans la salle du théâtre de Grenoble, c'est la culture ou la politique, mais les deux ne vont pas ensemble. Elle partage l'avis selon lequel le Cairn est pour tous les lantiers, mais le fait que ce soit une réunion politique la dérange. Il pourrait ensuite y avoir des demandes pour toutes sortes de réunions politiques.*

*Sophie Valla demande si le Conseil d'Administration peut donner son avis sur les projets accueillis dans le cadre de locations.*

*Il est expliqué que le Conseil d'Administration décide des mises à dispositions gracieuses, mais que le cadre des locations est régi par la loi et que le refus de vente n'est pas possible. Il est demandé à ce que cette question soit spécifiquement étudiée pour vérifier le cadre dans lequel s'inscrit les locations.*

*François Nougier indique qu'au-delà des aspects réglementaires, l'idée était d'arriver à un positionnement conjoint sur l'utilisation ou non du Cairn pour la campagne municipale.*

*Josette Ficheux indique qu'elle regrettera que le Cairn ne puisse être utilisé pour la campagne, mais qu'il n'est pas question de gratter le cadre réglementaire.*

*Philippe Ballet indique qu'en tant que lantier il n'était pas choqué par une utilisation du Cairn pour la campagne municipale, qu'il entend les réserves concernant le fait de mélanger culture et politique, mais que des lieux culturels sont régulièrement utilisés pour des réunions politiques et que le fait qu'il n'y ait pas de salle équivalente sur la commune doit aussi être entendu.*

*Catherine Giraud-Repellin souligne que des bâtiments culturels sont régulièrement utilisés pour des campagnes électorales.*

*Danièle Vigliani demande si le Rex à Villard de Lans est utilisé pour la campagne.*

*Ce n'est pas le cas, mais le Rex n'est pas une salle publique. La coupole est la seule salle utilisable pour ce type de réunions à Villard de Lans.*

*François Nougier demande qu'une position soit prise pour la campagne municipale.*

*La majorité des élus présents ne souhaitant pas la mobilisation du Cairn pour la campagne des élections municipales, il est acté que le Cairn ne serait utilisé par l'une ou l'autre des équipes candidates.*

*Caroline Delavenne, Vice-Présidente, clôt la réunion du Conseil d'Administration.*



RÉGIE PERSONNALISÉE  
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS-EN-VERCORS (Isère)

Le secrétaire de séance,  
Philippe BALLET